



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux janvier, à dix-sept heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOUQUET, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

Étaient présents : Catherine Ferrière, Thierry Lattard, Frédéric Faure, Matthieu Bournonville, Didier Hingre, Olivier Lafon, Pascale Rossler, Hélène Ruffenach.

Absents excusés : Samuel Burnet, Fabienne Thonat-Guessab, Patricia de Magondeaux.

Procuration de Samuel Burnet donnée à Frédéric Faure.

Procuration de Fabienne Thonat-Guessab donnée à Catherine Ferrière

Procuration de Patricia de Magondeaux donnée à Thierry Lattard.

La séance est ouverte à 17 h 06.

Mme Pascale Rossler est nommée secrétaire de séance.

1. Délibération demandant une aide de l'État au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 pour le financement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux : Mairie et Temple

La préfecture nous a fait part mi-décembre d'une possibilité d'une subvention exceptionnelle « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » pour des projets de rénovation énergétique de bâtiments communaux existants.

Ayant ce projet pour notre mandat 2020/2026 nous devons saisir cette opportunité.

Frédéric Faure présente le dossier que Thierry Lattard et lui ont montés pour être dans les délais impartis (études et devis).

Les frais de (chauffage+ électricité) de la mairie s'élèvent à 2500 €/an pour 15 000KW/h/an

Les frais de chauffage du Temple s'élèvent à 1500 €/an pour 28 000KW/h/an pour une occupation très ponctuelle (cultes et manifestations municipales)

Les installations électriques de chauffage existantes seraient remplacées par un dispositif de chauffage thermodynamique (pompe à chaleur air-air) avec une PAC pour chaque bâtiment.

L'isolation des combles de la mairie sera reprise.

Le gain d'économie d'énergie généré par ces installations serait de 60 à 70%.

Le coût estimé pour les deux bâtiments est de 34 140 € HT

Après discussion et précisions, le conseil municipal approuve le projet et sollicite l'État au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 pour pouvoir effectuer ses travaux

Vote à l'unanimité : 11 pour, abstention 0, contre 0

2. Délibération demandant une aide de l'État au titre de la DETR pour le financement de l'aménagement du local technique du clos Jean Cavalier en salle de réunion et d'activités et pour la construction d'un bâtiment de stockage contiguë

La préfecture nous a informé fin décembre d'un appel à projet au titre de la DETR pour des projets concernant la « politique des territoires »

En début de mandat, l'équipe municipale a envisagé l'aménagement du local technique du Clos en salle d'activités culturelles et de réunion, qui répond à la demande de nombreux habitants. Un petit local de stockage du matériel attenant serait construit.

Cette réalisation pourrait être subventionnée par la DETR à hauteur de 30 %, par le Département à hauteur de 40 %, et de la Région si nécessaire.

Le dossier étant prêt, les devis s'élèvent à 9 284 € HT pour l'extension du bâtiment (12 m2 environ) et à 21 744 € HT pour l'aménagement du local de 36 m2, soit un coût total de 31 028 € HT.

Après précisions et discussion, le conseil municipal approuve le projet et sollicite l'État au titre de la DETR 202, du département et de la région si nécessaire pour pouvoir effectuer ses travaux.

Vote à l'unanimité : 11 pour, abstention 0, contre 0

3. Délibération concernant l'ouverture d'une maison de santé à Audabiac (Lussan)

Catherine Ferrière informe le conseil municipal que le projet d'ouverture d'une MSP (Maison de santé Pluri-professionnelle) est sur le point d'aboutir.

Le Docteur Alquier de Lussan et le Docteur Kessler démarreront leur activité dans cette structure le 1^{er} mars 2021.

Cette MSP est associée à celle de Saint Laurent la Vernède. C'est l'association ASA qui a monté la structure avec le soutien de l'ARS.

Les travaux dans les locaux d'Audabiac ont été pris en charge par la commune de Lussan.

L'ASA sollicite les communes de proximité qui soutiennent le projet d'ouverture de cette nouvelle structure médicale sur le territoire pour financer le matériel et de mobilier nécessaire à l'ouverture. (devis de 10 000 € environ).

Les communes concernées sont : Lussan, Vallérargues, Fons sur Lussan, Bouquet, Méjannes le Clap, Belvezet, La Bruguière, Fontarèches, Saint Laurent la Vernède, Pognadoresse, La Bastide d'Engras.

En 2018, Bouquet avait versé une subvention de 5 € par habitant pour l'ouverture de la MSP Filiéris de Salindres.

Nombres d'habitants étant suivis par le médecin de Lussan, le maire propose que la commune verse une subvention exceptionnelle à la MSP d'Audabiac à Lussan pour cette implantation médicale complémentaire qui devrait pouvoir bénéficier rapidement d'internes en stage, d'infirmiers, de kinésithérapeutes et autres spécialistes.

Après discussion et précisions, le conseil municipal approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 910,00 € (182 ha x 5 €)

Vote à l'unanimité : 11 pour, abstention 0, contre 0

4. Questions diverses :

✓ Proposition d'une coupe de régénération de la forêt communale par l'ONF

Thierry Lattard présente la demande de notre gestionnaire ONF de la forêt communale.

Il s'agit d'une coupe de régénération de la forêt de la parcelle 6 (classification de l'ONF) parcelle située à l'ouest du Castellans difficile d'accès. La difficulté d'accessibilité n'a pas permis à l'ONF de la mettre aux enchères pour l'exploitation. Le bois de taillis doit être coupé pour ne pas mourir sur pieds.

La parcelle fait 9ha 5 environ dont 6 ha seraient coupés.

Cette coupe ne générera pas de bénéfices financiers en raison des frais engagés pour sortir le bois. En revanche lorsque la coupe sera terminée, les habitants pourront aller récupérer le bois coupé qui n'a pas été sorti au sommet de la parcelle.

Après discussion, le conseil municipal approuve la mise en œuvre de la coupe de régénération de la parcelle 6.

Vote à l'unanimité : 11 pour, abstention 0, contre 0

✓ Subvention à la nouvelle association « Bouquet nouvelle génération »

Après avoir rencontré le bureau de la nouvelle association « Bouquet nouvelle génération » qui se constitue pour organiser des manifestations festives sur la commune,

Après avoir reçu le prévisionnel du budget pour 2 journées de fêtes et 2 vide-greniers en 2021.

Après discussion, le conseil municipal souhaitant soutenir cette initiative locale décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €, pour le démarrage des manifestations prévues en 2021 par cette nouvelle association sous réserve :

- que l'association soit constituée
- que les statuts et l'inscription de celle-ci à la préfecture soient déposés en mairie
- que les manifestations soient possibles en 2021 (si les mesures sanitaires le permettent)
- que les manifestations soient ouvertes à tous sans exclusive.

Le conseil municipal rappelle qu'il met à disposition de l'association le matériel municipal : tables, chaises, barnum si nécessaire et l'équipement de la cuisine.

Cette subvention sera versée en deux fois (2 x 500 €) avant chacune des deux journées de fêtes prévues par l'association, si elles ont lieu.

Vote à l'unanimité : 11 pour, abstention 0, contre 0

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 18h36.

Le Maire

Catherine FERRIERE

